

Réunion du Comité Directeur

Mercredi 07 décembre 2011

Tableau de présence des membres du Comité Directeur
(Bureau et ordre alphabétique)

	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent
Agnès Gautherin	x		Louise Charue		Exc	Maurice Ponce	x	
J.Claude Durand	x		Thierry Delabroy		Non Exc	Christian Poulin	x	
José Vié	x		Daniel Fertin	x		Raymond Thillou	x	
William Bouriquet	x		Christian Guillaud	x		Françoise Tisserand	x	
Nicolle Durand	x		Eric Hardy		Exc	Daniel Truchy		Exc
J.Louis Hamen		x	J.Maurice Lecorre		Démission	John Trutat	x	
Michel Baronnat	x		M.Claude Moreau	x		Daniel Vallée	x	
Nicolas Brulé		x	Céline Parigot	x		Christiane Verrière		Exc
J.Franc.Chalon		Exc	J.Baptiste Peyraud		Exc	Michel Vignoles	x	

Compte-rendu de la réunion du Comité Directeur du 19 octobre 2011 entériné à l'unanimité.

Intervention de la Présidente du Comité Départemental suite à la lettre que lui a adressée M.Aurélien HELLE, lettre dans laquelle il accuse le Comité de malversations lors de l'AG.annuelle 2011

Agnès Gautherin rappelle

- . que cette lettre a été déposée dans sa boîte ;
- . qu'elle a été désagréablement étonnée que ce courrier (ainsi que celui adressé au Président National) , alors qu'elle s'était donnée un temps de réflexion, ait été diffusé à tous les membres du CD par une tierce personne (celle-ci a expliqué que M.Hellé voulait être certain que les membres du CD seraient informés) ;
- . qu'elle souhaite, étant apte à décider de ce qu'elle doit faire, que, dans des affaires de ce genre, chacun reste à sa place ;
- . que les critiques infondées portées contre certaines personnes l'ont surprise, venant d'un licencié qui semble ignorer totalement le fonctionnement de la fédération ;
- . qu'elle a été très choquée par l'affirmation selon laquelle les votes , lors de l'AG.2011 auraient été « truqués »
- . et que c'est sur ce dernier point qu'elle a demandé des explications au délégué départemental et aux membres de le CD.Disciplinaire d'Appel, ceux-ci ayant été désignés par M.Hellé comme étant les informateurs concernant ce vote ;
- . que suite aux explications qui lui ont été fournies, elle a donné un RDV à M.Hellé , qu'elle recevra le lundi 12 décembre en présence de Françoise Tisserand , John Trutat et Charly Gonzalez.

ORDRE du jour

- Devis pour achat véhicule UFOLEP
- Remboursement des frais téléphoniques
- Service civique : développement durable.
- Commissions transversales
- Comment renseigner le document « CNDS.2012- Analyse de la situation de l'association »
- Projet de National A 2012 de tennis de table dans l'Yonne (27 et 28 mai 2012)
- Fermeture de la délégation pour les Fêtes de Fin d'Année

QUESTIONS DIVERSES

- Rassemblement des Présidents des Comités Départementaux et Régionaux à Vichy
- Présentation des propositions de modifications des Règlements Départementaux Cycloport , Cyclotourisme, VTT et moto
- Calendriers Activités Cyclistes – Date de remise en même temps que cartes Cycloport – Date à fixer
- Demande de Label National pour la Ronde de Vézelay VTT
- Journée « Activités Cyclistes » du 08 mai 2012

DEVIS pour l'achat d'un véhicule

- Devis pour un BERLINGO Citroën HDI 90 avec climatisation , régulateur de vitesse , roue de secours .
Offre valable jusqu'au 31 décembre 2011.
Reprise du véhicule actuel : 1 200 €
Prix du véhicule proposé (déduction faite d'une offre commerciale de 4 000 € : 16 570 € TTC ;
avec mise en circulation : 16 973 € TTC
- Deux autres devis seront demandés

Décision du Comité Directeur : Achat du véhicule avant fin 2011, en fonction des devis fournis.

DEDOMMAGEMENT des frais de téléphone

Lors de la réunion du Comité Directeur du 19 octobre 2011, il avait été décidé qu'un groupe de membres du CD travaillerait sur ce sujet pour présenter de nouvelles propositions.

Composition de ce groupe de travail : Agnès Gautherin – William Bouriquet – John Trutat –
Christiane Verrière – Céline Parigot – Michel Vignoles – José Vié – Daniel Truchy.

- **Rappel des conditions incontournables** (législation) de «Demande de dédommagement des frais téléphoniques » :
 - a) Fourniture de la facture téléphonique
 - b) accompagnée du document spécifique UFOLEP « Relevé des frais téléphoniques ».*Pour planification du travail de comptabilité, facture et relevé devront être fournis chaque mois à la délégation UFOLEP.*
Les remboursements seront faits individuellement par trimestre.

Propositions du groupe de travail réuni le 08 novembre (étaient présents :William Bouriquet – John Trutat – Céline Parigot - Michel Vignoles – José Vié – Charly Gonzalez) :

Proposition 1

En fonction des besoins des CTD

Chaque début de saison les CTD envoient la répartition des besoins de remboursement téléphonique

Le CD limite à 1500€ pour toutes les CTD

A charge aux CTD de s'entendre pour que la somme des besoins des CTD ne dépasse pas les 1500€

Si la somme des besoins des CTD dépasse les 1500€ le CD diminue les besoins des CTD au prorata

Vote du Comité Directeur : 0 voix

Proposition 2

70€/pers

En fonction du nombre de licenciés par activités

0 à 300 licenciés 2 personnes

300 à 600 3 pers

600 à 900 4 pers

900 à 1200 5 pers

1200 à 1500 6 pers

Les sommes non justifiées peuvent être redistribuées aux autres personnes de la même CTD ou d'une autre CTD qui auront dépassé leur enveloppe avec justificatifs.

CTD	Effectif 2010/2011	Nbre de perso nne	TOTAL
Cycloport	289	2	140
Cyclotourisme	389	3	210
VTT	323	3	210
Billard	56	2	140
Tennis de Table	340	3	210
Moto	390	3	210
Foot	1 200	5	350
TOTAL			1470€

Vote du Comité Directeur : Pour : 1 voix

Proposition 3

Attribuer une somme/CTD en fonction de l'effectif de la saison précédente (0.5€/licencié)

Chaque CTD divise cette somme selon son fonctionnement

Les sommes non justifiées peuvent être redistribuées aux autres personnes de la même CTD ou d'une autre CTD qui auront dépassé leur enveloppe avec justificatifs.

CTD	Effectif 2010/2011	Somme attribuée
cycloport	289	145
Cyclotourisme	389	195
VTT	323	160
Billard	56	30
Tennis de Table	340	170
Moto	390	195
Foot	1 200	600
TOTAL		1495€

Vote du Comité Directeur : Pour : 4 voix

Proposition 3b

Proposition 3, sans la clause « Les sommes non justifiées peuvent être redistribuées aux autres personnes de la même CTD ou d'une autre CTD qui auront dépassé leur enveloppe avec justificatifs. »

Vote du Comité Directeur : Pour : 11 voix

Décision du Comité Directeur – Les remboursements des frais téléphoniques se feront selon les critères définis dans la proposition 3b.

SERVICE CIVIQUE – Développement durable

- Deux propositions en fonction du candidat qui se retenu :
 - a) Sur une organisation de portée nationale : « La Franck Pineau »
Avec contrat de 6 mois à partir du 16.01.2012
 - b) Sur deux organisations de portée nationale : « La Franck Pineau » et « Le Raid Armançon » (Dans ce cas contrat de 9 mois) .
- Cette personne participera à la construction du(des) événement(s) en se référant au Cahier des Charges de la DDJSPP et à celui du « Label National UFOLEP du développement durable ».

- Sera présente sur la(les) manifestation(s) concernée(s) ; aura conçu des documents qui pourront être utilisés ultérieurement sur d'autres organisations ; devra , à l'issue de cette(ces) manifestation(s), évaluer l'action.

Travaillera avec l'UFOLEP , la Ligue et les organisateurs de la Franck Pineau et/ou du Raid.

- Conditions d'embauche

- . Durée de travail hebdomadaire : 24 heures
- . 4 jours de travail/semaine (lundi – mardi – jeudi – vendredi) .
- . Prise en charge transport (nécessité de permis de conduire B)
- . A sa disposition : bureau avec ordinateur portable ;
- . Salaire : 535 €/mois (20 €/mois à charge de l'UFOLEP) .

Décision du Comité Directeur : Intervention sur « la Franck Pineau » uniquement ou sur « la Franck Pineau et le Raid » en fonction de la personne retenue et de la durée du contrat.

COMMISSIONS TRANSVERSALES

- Candidatures pour compléter les Commissions existantes

a) Finances : Un seul candidat : Sylvain LEMEE

b) Communication : Un seul candidat : Daniel DUFOUR

Décision du Comité Directeur : le CD entérine la candidature de ces deux personnes.

Comment renseigner le document du CNDS « Analyse de la situation de l'association »

- Ce document doit aider à préparer la mise en place, pour la prochaine olympiade, d'un projet permettant d'améliorer les actions existantes et d'en créer de nouvelles.

- Au cours de la réunion, a été rédigée collectivement la partie du document faisant « l'état des lieux » (Forces et faiblesses) de la délégation UFOLEP de l'Yonne .

- A partir de ces constatations, la CD. Projets de développement se réunira le mardi 20 décembre 2011 à 14 heures , à l'UFOLEP, pour préparer un projet d'actions.

PROJET de National A 2012 – tennis de table (27 et 28 mai)

- Faute de candidat pour l'organisation 2012, l'UFOLEP.Nationale a sollicité l'UFOLEP.Yonne.

- Une remarque : la demande intervenant tardivement , nous n'aurons pas d'aide financière de la région, l'UFOLEP.Bourgogne ayant déjà choisie les trois manifestations nationales qui recevront une part de la subvention du Conseil Régional.

Subventions : 1 411 € du National(hébergement des officiels – récompenses – assistance médicale – cadeau du maire).

CNDS : 1 000 € pour organisation d'une épreuve nationale.

Demande à faire auprès du Conseil Général.

Crédit Mutuel : présenter un dossier de demande de partenariat .

- RAPPEL :

Si l'Yonne se porte candidate, conditions d'organisation dans le respect de l'article 10 du Règlement Intérieur de l'Yonne .

Rappel de cet article :

« Aucune épreuve régionale , interrégionale ou nationale ne peut être organisée ,par un club , sans l'accord du Comité Directeur .

Toute épreuve ne peut être organisée par une Commission Technique qu'avec l'accord du Comité Directeur et après présentation du budget prévisionnel et des moyens financiers prévus pour cette organisation .

Cette épreuve se déroule sous la responsabilité et le contrôle technique et financier du Comité .

Les recettes de la restauration rapide et de la buvette sont encaissées par le Comité Départemental afin d'aider au financement de l'organisation.

Décision de CD : Accord de principe mais il est indispensable que soit présenté rapidement le budget prévisionnel.

Le Délégué se charge de le préparer dans la semaine.

FERMETURE de la délégation pour les Fêtes de fin d'Année

Décision de CD : Fermeture de la délégation du vendredi 23 décembre 2011 au soir au mardi 03 janvier 2012 au matin.

QUESTIONS DIVERSES

Assemblée Générale Extraordinaire du Comité National à Vichy

- Samedi 10 et dimanche 11 décembre 2011.
- Participation d'Agnès Gautherin, Présidente du Comité départemental.
- Suite aux propositions faites lors de l'AG de Boulouzac (avril 2011) où certaines propositions avaient été vivement contestées . Propositions de modifications des Statuts.

Propositions de modifications des règlements sportifs

- Suite aux réunions annuelles des activités concernées.
- Propositions examinées par la CD.Statuts et Règlements réunie à Auxerre le 07 décembre 2011.

- Remarques de la CD.Statuts et Règlements

A/ Moto

- La plupart des modifications proposées concernent des points techniques (nouvelles catégories – nouvelles numérotations des plaques pour la compétition – déroulement des épreuves – attribution des points en fonction des places) .

Sur ces points, la CD.Statuts et Règlements ne voit pas d'objection à formuler.

Décision de CD : Entérine à l'unanimité ces modifications techniques

- **Par contre, la CD.Statuts et Règlements ne cautionne pas la proposition suivante**

« Motifs d'absence recevable – Raisons de santé sur présentation d'un certificat médical »

Ce problème avait déjà été débattu et cette proposition très restrictive refusée par le Comité Départemental . Il peut y avoir de nombreux autres motifs d'absence qui sont recevables (raisons professionnelles – raisons familiales) .

Lors de sa réunion du 13 janvier 2011, le CD avait entériné le texte suivant : « *En cas de non participation à une (des) épreuve(s), seuls pourront prétendre à remboursement les pilotes justifiant d'un motif exceptionnel, qui sera examiné par la CTD, et à condition d'avoir avisé l'(les) organisateur(s) au plus tard le matin de la course, avant le début des épreuves.*

En cas de litige, la décision reviendra au Comité Directeur ».

La CD.Statuts et Règlements propose de maintenir la rédaction entérinée par le CD le 13 janvier 2011.

Décision de CD : *Entérine à l'unanimité la proposition suivante :*

« En cas de non participation à une (des) épreuve(s), seuls pourront prétendre à remboursement les pilotes justifiant d'un motif exceptionnel, qui sera examiné par la CTD, et à condition d'avoir avisé l'(les) organisateur(s) au plus tard 48 heures avant la course (sauf raisons médicales ou évènement personnel grave).

En cas de litige, la décision reviendra au Comité Directeur ».

- Une remarque valable pour l'ensemble des activités

La CTD.foot a inscrit à son règlement sportif départemental, dans le chapitre « Discipline et attitude dans la pratique – sanctions disciplinaires » la phrase « *Dans le cas d'un dossier transmis à la CD. de Discipline de 1^e Instance, le(s) licencié(s) sera (seront) suspendu(s) à titre conservatoire, en attendant le décision de la dite CD.* »

La CD.Statuts et Règlements propose que cette phrase apparaisse dans tous les règlements sportifs.

Décision de CD : *Entérine cette proposition à l'unanimité.*

B/ VTT

- Modifications proposées concernent des points techniques (pour le classement du Championnat Départemental, attribution de points aux organisateurs pour compenser leur impossibilité à participer - Prise en compte des résultats du Régional pour l'ordre de sélection au National).

Sur ces points, la CD.Statuts et Règlements ne voit pas d'objection à formuler.

Décision de CD : *Entérine à l'unanimité ces modifications techniques*

C/ CYCLOSPORT

- A) Modifications concernant le total des points nécessaires pour changer de catégorie, cela pour tenir compte de l'évolution du Règlement National. Seront appliqués les tableaux 2, 3 et 4. (Unanimité des clubs)
- B) Montée de 2^e en 1^e catégorie sur 24 points. (unanimité)
Montée de GS en 3^e et de 3^e en 2^e sur 24 points ou dès la 2^e victoire (unanimité)
Tout licencié « descendu » débutera dans la nouvelle catégorie avec un capital d'une victoire à 8 points. (unanimité)

Sur ces points, la CD.Statuts et Règlements ne voit pas d'objection à formuler.

Décision de CD : *Entérine à l'unanimité ces modifications techniques*

- C) Long débat sur les problèmes engendrés par les clubs qui n'ont pas de commissaire et/ou ceux qui refusent d'organiser. Les clubs « en règle » étant lassés par les clubs consommateurs.

Propositions des clubs à l'unanimité

1) Club n'ayant pas de commissaire mais organisant : Pas de sélection aux Nationaux

- 2) Club ayant un commissaire mais n'organisant pas : Pas de sélection aux Nationaux
- 3) Club n'ayant pas de commissaire et n'organisant pas : Pas de sélection aux Nationaux
+ pénalité financière (Moins de 20 licenciés : 50 €- Plus de 20 licenciés : 100 €)

I. Propositions 1 et 2, la CD.Statuts et Règlements ne formule pas d'objection.

Décision de CD : Entérine à l'unanimité ces modifications techniques

II. Propositions 3 : la CD.Statuts et Règlements craint que cela soit « un frein » au développement du cyclospor dans les clubs où seulement quelques licenciés pratiquent cette activité.

Elle propose que cette mesure soit appliquée pour la saison 2011/2012 mais réétudiée pour la saison suivante.

Décision de CD : Accord du CD à l'unanimité.

D/ CYCLOTOURISME

- Modifications proposées concernent des points techniques (Nombre de sorties prises en compte pour le classement au Challenge Départemental – Conditions pour qu'un club entre dans ce classement – Bonus pour féminines et jeunes).

Sur ces points, la CD.Statuts et Règlements ne voit pas d'objection à formuler.

Décision de CD : Entérine à l'unanimité ces modifications techniques

- Règlement Intérieur du Comité Départemental Yonne

La CD.Statuts et Règlements sollicite du Comité Directeur l'autorisation de revoir la rédaction de l'article 19 (« Barème des sanctions ») du Règlement Intérieur Départemental afin qu'il soit en adéquation avec le nouveau Règlement Disciplinaire National voté lors de l'AG.Nationale 2011.

Décision de CD : Accord du CD à l'unanimité.

DEMANDE de Label National pour la Ronde de Vézelay VTT

- La Commission Nationale des Activités Cyclistes peut délivrer, à des épreuves de qualité, ayant fait leur preuves (longévité - participation importante - qualité d'organisation) un Label National.
- Après avoir présenté la candidature du Morvandiau, JC.Durand a proposé au FEP.de St.Père de faire la même démarche. Celui-ci a donc fourni un dossier de candidature qui doit recevoir laval du Comité Départemental .

Décision de CD : Accord du CD à l'unanimité.

Le 08 décembre 2011,

La secrétaire
du Comité Directeur
Nicolle Durand

La Présidente
du Comité Directeur
Agnès Gautherin

**Ce compte-rendu a été entériné à l'unanimité par le Comité Directeur
lors de la réunion du 23 février 2012.**